

ASSEMBLÉE NATIONALE15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS784

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« du ou ».

II. – À la même phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un ou plusieurs »

les mots :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel